

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2173a: D'où vient, où va la révolution numérique?

Artikel: Nouvelles technologies : le vote cybernétique : les origines du vote par Internet en Suisse
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles technologies: le vote cybernétique

Les origines du vote par Internet en Suisse

Jacques Guyaz - 07 juin 2002 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/5219>

Après le vote par correspondance, voici celui électronique. Sera-t-il le gage du renouveau de la démocratie directe ou un gadget sans avenir?

Un rapport sur le vote électronique sera discuté au Conseil des États lors de la session d'été des chambres fédérales. Il fait le point de la situation en énumérant avantages et inconvénients dans l'usage d'Internet.

Parmi les aspects positifs, il mentionne une participation facilitée des citoyens et la possibilité donnée à la Suisse de jouer un rôle de pionnier en matière de lutte contre les abus dans ce domaine. Rien de bien enthousiasmant à vrai dire. Le rapport mentionne également parmi les avantages «qu'on en sache plus, avec leur consentement, sur les motifs animant les votants», une sorte de sondage «sortie-des-urnes», en somme.

Comme inconvénients, les problèmes techniques

d'identification, afin d'éviter les fraudes, sont bien sûr mentionnés. A cela s'ajoute la fracture numérique entre les connectés et les autres. Le rapport conclut, de façon évidente, que le vote électronique est une affaire complexe - on s'en doutait - et qu'il faudrait procéder par étapes, ce qui n'est pas une surprise. Le document évoque aussi la possibilité de faire signer référendums et initiatives via Internet en remarquant qu'il ne faut pas faciliter à outrance la vie des citoyens si l'on ne veut pas provoquer un engorgement de la machine législative.

Cette remarque a une portée plus générale. L'acte du vote sous-entendait une information du citoyen à travers une campagne et des débats, suivis par un déplacement jusqu'à un local de vote qui donnait au citoyen l'occasion d'une ultime révision. La généralisation du vote par correspondance permet déjà à l'électeur de s'exprimer de manière

anticipée, facilement et sans efforts. La symbolique forte de l'acte de voter s'étiole et les campagnes des partis, très étalées dans le temps, se diluent dans l'indifférence.

Le vote électronique, même si on le limite strictement dans le temps, pourquoi pas dans un intervalle de vingt-quatre heures, introduit une dimension presque onaniste. Dans sa chambre mi-close plongée dans la pénombre, l'internaute, hypnotisé par son écran verdâtre, vote au moyen d'une opération semblable à celle de l'affichage d'un jeu vidéo. Le taux de participation y gagne sans doute, mais tout effort disparaît. La démocratie raisonnée s'était transformée en opération émotionnelle avec le développement de la télévision, puis en action pragmatique privée de symboles avec le vote par correspondance; la voilà qui deviendra un acte compulsif avec Internet. La facilité d'utilisation du réseau risque de dévaluer l'acte fondateur de toute démocratie.